

# Aides locales et régionales à l'achat de véhicules GNV en France (données au 1<sup>er</sup> avril 2019\*)

Région / Ville	Période	Véhicules concernés	Bénéficiaires	Montant	Détails	Site internet
Ville de Paris	à compter du 01/01/2018	Poids lourd Véhicule Utilitaire Léger	- Entreprises enregistrées à Paris (75), dans le Val de Marne (94), en Seine Saint-Denis (93) ou dans les Hauts- de- Seine (92).  - Auto-entrepreneurs, TPE et PME jusqu'à 50 salariés	Le montant de la subvention dépendra du véhicule : - <b>3 000 €</b> si véhicule inférieur à 2,5 tonnes - <b>6 000 €</b> si véhicule compris entre 2,5 tonnes et 3,5 tonnes - <b>9 000 €</b> pour un poids lourd supérieur à 3,5 tonnes	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat / Location longue durée / Location avec option d'achat	<a href="https://les-aides.fr/aide/apRhCX5GxfTUBGdFT0zR4vJw\$2lxw3jQLkjCCyLX/ville-de-paris/sitemap.html">https://les-aides.fr/aide/apRhCX5GxfTUBGdFT0zR4vJw\$2lxw3jQLkjCCyLX/ville-de-paris/sitemap.html</a>
		Poids lourd Véhicule Utilitaire Véhicule Utilitaire Léger	- Entreprises enregistrées à Paris (75), dans le Val de Marne (94), en Seine Saint-Denis (93) ou dans les Hauts- de- Seine (92).  - Auto-entrepreneurs, TPE et PME jusqu'à 50 salariés	Le montant de la subvention dépendra du PTAC du véhicule : - Véhicule Utilitaire Léger neuf GNV dont le PTAC est strictement inférieur à 3,5T : <b>20% du prix d'achat HT</b> , plafonné à 2 000 € - Poids lourd neuf GNV dont le PTAC est strictement supérieur à 3,5T : <b>20% du prix d'achat HT</b> , plafonné à 6 000 €	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat - Véhicules neufs	<a href="https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373">https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373</a>
		Autocar	- Entreprises franciliennes dont les effectifs sont < 150 salariés et enregistrées sous le code NAF 4939B (autres transports routiers de voyageurs)	Autocar à motorisation GNV : <b>9 000 €</b>	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat / Location	<a href="https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373">https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373</a>
Métropole du Grand Paris	à compter du 01/10/2018	Véhicule léger Camionnette Deux-roues	- Tout particulier ayant sa résidence principale dans l'une des 131 communes de la Métropole du Grand Paris remplaçant son véhicule détenu depuis au moins 1 an*.  <i>*Selon sa motorisation, le véhicule remplacé devra être immatriculé :</i> - avant le 01/01/2006 pour les véhicules diesel détenus par une personne non imposable - avant le 01/01/2001 pour les autres véhicules diesel - avant le 01/01/1997 pour les véhicules essence  <i>NB : le véhicule remplacé devra obligatoirement être détruit.</i>	Le montant de l'aide <b>dépend du taux d'imposition sur le revenu</b> du particulier concerné sur l'année précédant l'acquisition ou la location du véhicule.  L'aide maximale est plafonnée à 5 000 €, dans la limite de 25 % du prix d'achat du nouveau véhicule.	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat / Location longue durée - Véhicule neuf ou d'occasion (moins de 5 ans) dont la valeur n'excède pas 50 000 € TTC, options comprises.  Cumulable avec d'autres aides existantes	<a href="https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-179">https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-179</a>
Région Ile-de-France (conseil régional)	jusqu'en 2021	Véhicule Utilitaire Camionnette Poids Lourd	- Artisans, professionnels, taxis, entreprises et micro-entreprises jusqu'à 50 salariés, ayant leur siège en Île-de-France  A noter : - Seront privilégiées les petites entreprises notamment artisanales dont le chiffre d'affaires annuel ou le total au bilan n'excède pas 10 M€. - Les entreprises de transport de marchandises par route pour le compte d'autrui ne sont pas éligibles à ce dispositif.	Le montant de la subvention dépendra du PTAC du véhicule : - <b>6 000 € HT</b> si Véhicule Utilitaire dont PTAC < 3,5 t, plafonné à 70% du prix HT du véhicule - <b>9 000 € HT</b> si Véhicule Utilitaire dont PTAC compris entre 3,5 t et 12 t (poids lourd ou camionnette), plafonné à 70% du prix HT du véhicule	Cette aide est versée dans le cadre du plan régional "Changeons d'air en IDF".  <u>Opérations éligibles</u> : - Acquisition / Location de longue durée - Véhicules neufs ou d'occasion  Aide limitée à 5 véhicules cumulable avec les aides de l'État (bonus écologique) mais non cumulable avec les autres aides de collectivités ayant le même objet ce qui exclut, de facto, les aides de la ville de Paris et de la métropole du Grand Paris.  Engagement du bénéficiaire : garder les véhicules "aidés" au moins 5 ans.	<a href="https://www.iledefrance.fr/aides-services/accompagnement-professionnels-franciliens-l-acquisition-de-vehicules-propres">https://www.iledefrance.fr/aides-services/accompagnement-professionnels-franciliens-l-acquisition-de-vehicules-propres</a>

Région / Ville	Période	Véhicules concernés	Bénéficiaires	Montant	Détails	Site internet
Région Auvergne Rhône Alpes	jusqu'au 30/10/2020	Tous types de véhicules (poids-lourds, bennes à ordures, autocars, bus ou utilitaires)	- Petites et Moyennes Entreprises (PME) - Grandes entreprises / collectivités	Le montant de la subvention dépendra du type d'entreprises : - PME : <b>45% du surcoût d'un véhicule gaz vs véhicule thermique</b> - Grandes entreprises et collectivités : <b>35% du surcoût d'un véhicule gaz vs véhicule thermique</b>	Extension de l'appel à projet GNVolontaire (urgence stations)  Attention ! Seule l'acquisition de véhicules GNV s'inscrivant dans le cadre d'un projet de création d'une nouvelle station d'avitaillement en GNV et BioGNV sont éligibles	<a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/150/289-appel-a-projets-gnvolont-air-environnement-energie.htm">https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/150/289-appel-a-projets-gnvolont-air-environnement-energie.htm</a>
Grand Lyon	à compter du 01/02/2019	Véhicule Utilitaire Léger Poids lourd	- Personnes de droit privé entrant dans la catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME*), justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire de la Métropole de Lyon  <i>*La catégorie des PME est constituée des entreprises, indépendamment de leur forme juridique (sociétés commerciales, sociétés de personnes, associations, activités artisanales...), qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.</i>	Le montant de la subvention dépendra du type de véhicule : - Véhicule Utilitaire Léger : Montant maximum de <b>5 000 €</b> - Poids Lourd dont PTAC > 3,5 t : Montant maximum de <b>10 000 €</b>  NB : complément de +1 000 € si utilisation du biogaz pour une durée minimale de 2 ans	Afin d'accompagner les entreprises soumises aux restrictions de circulation liées à la mise en place de la ZFE, la Métropole de Lyon met en place un dispositif d'aides financières pour l'acquisition de véhicules propres de transport de marchandises. Cette aide doit leur permettre de concrétiser et ou de déclencher des projets d'acquisition de véhicules propres de marchandises.  <u>Opérations éligibles :</u> - Achat / Location longue durée (LLD) supérieure ou égale à 36 mois. - Véhicules neufs ou d'occasion (via un concessionnaire agréé)  Aide limitée à 3 véhicules cumulable avec d'autres aides publiques  Engagements du bénéficiaire : ne pas céder son (ses) véhicule(s) subventionné(s) pour une durée minimum de 3 ans, et l'utiliser de manière régulière sur le territoire de la Métropole de Lyon.	<a href="http://www.economie.grandlyon.com/actualites/zone-a-faibles-emissions-dans-le-grand-lyon-mode-demploi-pour-les-entreprises-2770.html">http://www.economie.grandlyon.com/actualites/zone-a-faibles-emissions-dans-le-grand-lyon-mode-demploi-pour-les-entreprises-2770.html</a>
Vallée de l'Arve	jusqu'en 2020	Véhicule dont PTAC < 2,5 t Véhicule dont PTAC compris entre 2,5 t et 3,5 t	5 communautés de communes du Plan de Protection de l'Atmosphère : Pays Rochois, Cluses, Arve et Montagnes, Vallée de Chamonix- Mont-Blanc, Faucigny-Glières, Pays Mont-Blanc.  Les PME et TPE, les revendeurs indépendants et professions libérales, les collectivités, les établissements publics, les entreprises et associations du territoire  Les sociétés de location de véhicules, les concessionnaires et revendeurs indépendants sont éligibles au dispositif.	Le montant de la subvention dépendra du PTAC du véhicule : - <b>3 000 €</b> si véhicule dont PTAC < 2,5 t - <b>5 000 €</b> si véhicule dont PTAC compris entre 2,5 t et 3,5 t	Les véhicules achetés en location longue durée ou location avec option d'achat ne sont pas éligibles au présent dispositif.  La subvention régionale est cumulable avec d'autres aides existantes.  Engagements du bénéficiaire : garder le(s) véhicule(s) au minimum quatre ans et apposer un autocollant fourni par la région (communication)  Aide complémentaire pour un kit GNV : 1 500 €	<a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/147/289-acquisition-de-vehicules-propres-sur-la-vallee-de-l-arve-environnement-energie.htm">https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/147/289-acquisition-de-vehicules-propres-sur-la-vallee-de-l-arve-environnement-energie.htm</a>

Région / Ville	Période	Véhicules concernés	Bénéficiaires	Montant	Détails	Site internet
Région Normandie		Véhicule Léger Véhicule Utilitaire Léger	Particuliers qui habitent sur le territoire pour l'acquisition ou la location d'un véhicule léger ou utilitaire léger fonctionnant au gaz naturel  Micro-entreprises domiciliées en normandie	Montant forfaitaire de <b>1 500 € par véhicule</b>	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat / Location longue durée - Véhicules neufs (hors véhicules d'occasion ou de démonstration)  Limite de 5 véhicules par micro-entreprise pour une demande  Possibilité d'aides sur l'infrastructure de recharge sur dossiers	<a href="https://aides.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable-aide-lacquisition-pour-les-microentreprises-de-vehicule-electrique-gnv">https://aides.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable-aide-lacquisition-pour-les-microentreprises-de-vehicule-electrique-gnv</a>
Région Nouvelle Aquitaine	du 1er février 2018 au 1er septembre 2020	Véhicule lourd (utilitaires > 3,5 t, autocars, porteurs, tracteurs routiers...)	Entreprises qui s'engagent à s'approvisionner à minima pour trois ans en bioGNV sur l'une des stations du territoire.  Entreprises ayant une flotte de poids lourds pour le transport de marchandises ou de voyageurs, et ayant une implantation en Nouvelle-Aquitaine, pour les véhicules GNC	Le montant de la subvention dépendra du type d'entreprises : - PME : <b>jusqu'à 50% du surcoût par rapport à un véhicule diesel</b> - Grandes entreprises : <b>jusqu'à 40% du surcoût par rapport à un véhicule diesel</b>	Appel à projet pour l'acquisition de véhicules lourds et le déploiement de stations.  <b>Existence d'aide pour les stations</b> : les entreprises, groupements d'intérêt économique (GIE), collectivités, syndicats ou sociétés d'économie mixte, pour les projets de station s'engageant dans le développement de stations BioGNC peuvent bénéficier selon le type de structure d'un financement à hauteur de 40% à 60% du projet.	<a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/mobilite-biogmv">https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/mobilite-biogmv</a>
Grenoble Alpes Métropole	jusqu'en 2020	Véhicule Utilitaire Léger Poids Lourd (Véhicule à usage professionnel)	L'aide est proposée aux microentreprises (sous réserve que l'activité concernée soit l'activité principale du chef d'entreprise), aux très petites entreprises de moins de 10 salariés et aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés.  Ces entreprises doivent répondre à l'un des critères suivants : - Entreprises dont le siège est domicilié dans la Métropole grenobloise, - Commerçants non sédentaires résidant ou ayant leur siège social sur la Métropole.	Le montant de la subvention dépendra de la catégorie de véhicule et du PTAC : - <b>1 500 €</b> pour un petit utilitaire < 3,5 tonnes - <b>6 000 €</b> pour un grand utilitaire / petit poids lourd compris entre 3,5 et 7 tonnes - <b>10 000 €</b> pour un poids lourd supérieur à 7 tonnes	<u>Opérations éligibles</u> : - Achat / Location Longue Durée (LLD) / Location avec Option d'Achat (LOA), - Véhicules neufs ou d'occasion.  Aide limitée à un seul véhicule par entreprise	<a href="http://les-aides.fr/fiche/apRjDHhGx\$XMB3ZQ/grenoble-alpes-metropole/sitemap.html">http://les-aides.fr/fiche/apRjDHhGx\$XMB3ZQ/grenoble-alpes-metropole/sitemap.html</a>

**\*La liste des aides a été établie au 1<sup>er</sup> avril 2019.**

Cette liste restituée de la façon la plus exhaustive possible les différentes aides GNV. Toute erreur ou omission peut nous être signalée pour [mise à jour](#).

L'ensemble des données présentées dans ce document ne sauraient engager de quelque façon que ce soit la responsabilité de GRDF.